

LE PLAN LUMIÈRES 4.0 CONTINUE DE S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DURABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis le 01 avril, TOUTES les mesures, prévues par le Plan Lumières 4.0, relatives à la préservation de la faune et de la flore dans les Zones Natura 2000, sont entrées en application sur le réseau structurant de Wallonie. En effet, outre l'abaissement de la hauteur des poteaux, l'utilisation d'une température de couleur moins nocive et le recours à des luminaires qui dirigent le flux lumineux vers la route, des régimes de diminution voire d'extinction de l'éclairage sont désormais appliqués dans les Zones Natura 2000 les plus sensibles. Toutes ces mesures ont été élaborées sur base d'une Évaluation Appropriée des Incidences menée par l'ULg.

Dans le cadre du Plan Lumières 4.0, le Groupement LuWa et la SOFICO se sont engagés à mettre en œuvre une série de mesures destinées à respecter le cycle nocturne de la faune et la flore des Zones Natura 2000. Ainsi, sur base d'une Évaluation Appropriée des Incidents par le département d'Écologie de l'université de Liège, le Groupement LuWa a approuvé la mise en place des mesures suivantes :

- L'abaissement de la hauteur des mâts :

Réduire la hauteur des poteaux d'éclairage aux abords des écoducs permet de mieux diriger la lumière et ainsi limiter au maximum la zone éclairée pour déranger le moins possible la faune et la flore environnantes.

- L'utilisation de températures de couleurs moins nocives :

Les luminaires ayant une température de couleur plus chaude sont moins nocifs pour les chiroptères par exemple (chauves-souris) et moins perturbants pour beaucoup d'espèces à proximité des zones sensibles.

« Ce sont un peu plus de 3.000 luminaires qui sont concernés par ce changement de température de couleur » annonce Bertrand Vanden Abeele, Directeur Général LuWa

- Le choix de luminaires avec un ULOR à 0% :

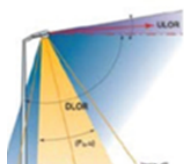
Le recours à des luminaires qui ont un ULOR nul (c'est-à-dire qui n'éclairent pas au-dessus du plan horizontal) a été appliquée sur l'ensemble du réseau et pas uniquement dans les Zones Natura 2000. Elle permet de conserver un éclairage efficace sur les voies car le flux lumineux est dirigé vers la route.

- La réduction de l'intensité lumineuse, voire l'extinction dans les zones très sensibles :

Diminuer l'intensité de l'éclairage (voire éteindre) durant la période de reproduction (d'avril à octobre) de 22h à 06h est la mesure la plus forte du Plan Lumières 4.0 en faveur de la biodiversité.

« Entrée en vigueur le 01 avril dernier, cette mesure permet d'apporter localement une solution concrète pour diminuer l'impact de la lumière sur la faune et la flore sans compromettre la sécurité des usagers de la route », continue Bertrand Vanden Abeele.

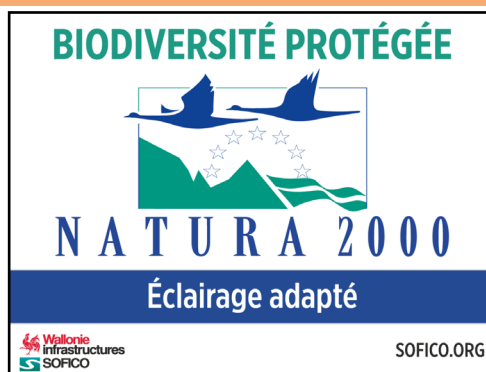
« 1.000 points lumineux sont concernés par l'extinction, tous situés sur des nationales. Des panneaux seront d'ailleurs placés dans le courant du mois de mai aux entrées des Zones Natura 2000 afin d'informer les usagers », explique Héloïse Winandy, Porte-Parole de la SOFICO



ULOR

CONTACT PRESSE

Alexia DE GYNS
Porte-parole
+32 (0)473 31 87 19
adegyns@luwa.be

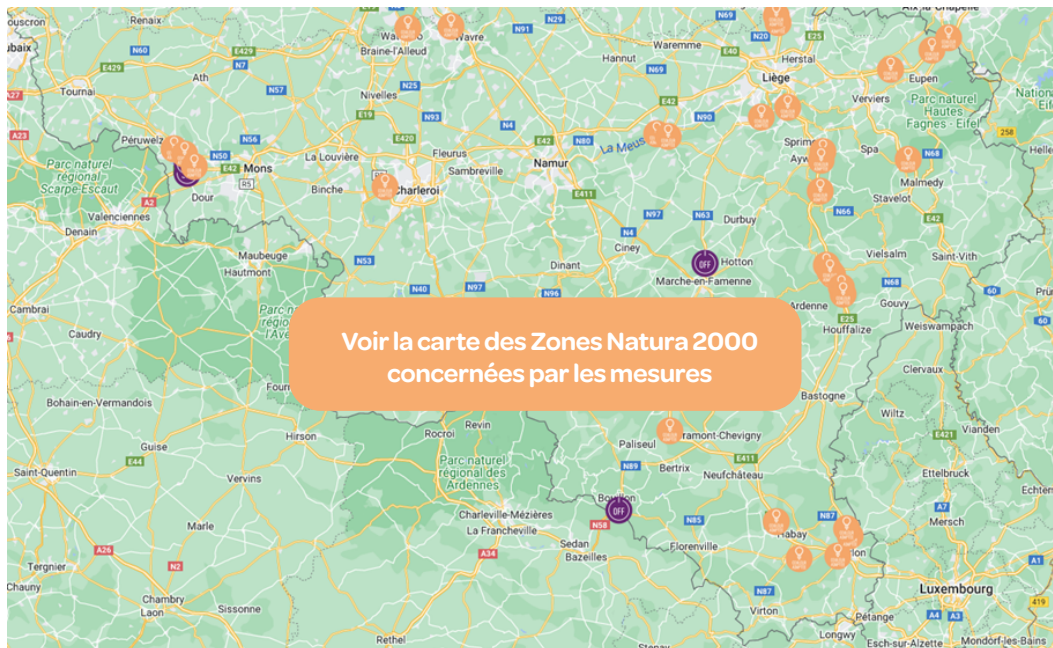


Panneau d'information aux usagers

Toutes ces mesures permettent de limiter l'impact de la lumière sur la biodiversité présente dans les Zones Natura 2000 situées sur le réseau structurant car les différents groupes faunistiques ne réagissent pas de la même manière lorsqu'ils sont exposés à des lumières artificielles durant la nuit.

« Les amphibiens anoures (crapauds, grenouilles, rainettes, etc.) sont attirés par toutes les lampes alors que les urodèles les fuient. Une partie des chiroptères (chouettes-souris) n'apprécie pas les lampes et plus particulièrement celles qui émettent des UV, alors que d'autres espèces tolèrent les luminaires et s'en servent pour chasser autour. Quant aux insectes, ils sont fortement attirés par la lumière bleue et l'ultraviolet alors que les oiseaux peuvent être captivés par des lumières chaudes (grande longueur d'onde) et puissantes, surtout lors des migrations » affirme Thierry Kervyn, biologiste au Département de l'étude du milieu naturel et agricole du Service public de Wallonie.

Une carte des zones concernées par les mesures prises dans les Zones Natura 2000 est disponible.



« Les Zones Natura 2000 sont des sites naturels protégés qui existent dans toute l'Europe et qui sont régis par deux directives européennes. Ces zones couvrent 13 % de la Wallonie et 195 kms de routes les traversent. Il était donc important que des mesures soient prises dans le cadre de la modernisation de l'éclairage », précise Thierry Kervyn,

Toutes ces mesures ont été établies sur base d'une Évaluation Appropriée des Incidences par le bureau d'études aCREA de l'Université de Liège, reprenant les études réalisées précédemment par le SPW, et les enrichissant de recommandations en matière de protection des zones sensibles.

« Il est important de limiter l'impact de nos activités sur la biodiversité. Je me réjouis que le Plan Lumière 4.0 apporte des solutions lumineuses intelligentes dans nos zones Natura 2000, qui brillent désormais d'une lumière responsable, respectant les écosystèmes fragiles qui les entourent » indique Philippe Henry, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.

A propos du Plan Lumières 4.0

Le Plan Lumières 4.0 est un projet réalisé sous forme de Partenariat Public Privé (PPP) entre le Groupement LuWa (Luminus Cities, CFE, Luminus et DIF) et la SOFICO (appuyé par son partenaire technique, le SPW Mobilité et Infrastructure). D'une durée de 20 ans, ce partenariat porte sur la conception, la modernisation et la maintenance des équipements d'éclairage public situés le long des 2.700 km du réseau structurant de la SOFICO. À ce jour, plus de 90.000 points lumineux, soit 2.500 km du réseau, ont déjà été modernisés par des luminaires LED dynamiques et intelligents. Ceux-ci sont télégérés à distance grâce à une plateforme de supervision connectée à l'ensemble des équipements IoT (interconnexion entre l'Internet et des objets). L'objectif de ce plan est de remplacer les 110.000 points lumineux fonctionnant initialement au sodium afin d'économiser 76% d'énergie.

CONTACT PRESSE

Alexia DE GYNS
Porte-parole
+32 (0)473 31 87 19
adegy@luwa.be